

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

ARRETE 2025-28

Portant autorisation de loterie

LE MAIRE,

VU les articles L 322-3 et D 322-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,
VU la demande présentée par l'association Sté Astronomique du Haut-Rhin,

ARRETE :

Article 1er : L'association Sté Astronomique du Haut-Rhin, est autorisée à organiser une loterie au capital de 7 500.00 euros, composée de 2 500 billets.

Article 2 : Le produit sera intégralement et exclusivement appliqué à la restauration des murs extérieurs des observatoires qui accueillent le public.

Article 3 : Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédé à des tiers.

Article 4 : La loterie est dotée de 10 lots, télescope intelligent, paires de jumelles, livres et cartes du ciel.

Article 5 : Le tirage au sort sera organisé le 29/08/2025 sur le site de l'observatoire astronomique à Osenbach.

Article 6 : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. Le Sous-Préfet de Thann Guebwiller
- M. Le commandant de la Gendarmerie de Rouffach
- Le pétitionnaire

Sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Osenbach

Le 16 juin 2025

Le Maire

Christian MICHAUD

